



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 février 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 février 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1^{er} mars 2005

**Couverture des tribunes pesage et construction de deux blocs
sanitaires au Stade René Gaillard - Avenant n° 1 au marché de
travaux**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Amaury BREUILLE donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2005

DELIBERATION D20050080

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Les travaux de couverture des tribunes pesage et de construction de deux blocs sanitaires au stade René Gaillard doivent faire l'objet d'adaptations techniques inhérentes à ce type de travaux sur l'existant et notamment :

- réalisation de murettes et remblai béton à l'arrière des 6 pieux principaux de la structure pour répondre aux prescriptions de sécurité du bureau de contrôle VERITAS,
- réparation d'une canalisation d'eau non repérée sur les plans et endommagée pendant les travaux de fondations,
- travaux supplémentaires suite à la commission de sécurité et d'accessibilité du 15 décembre 2004 (renforcement de l'éclairage de sécurité et pose de gardes corps complémentaires à l'arrière des tribunes pesage, modification de l'aménagement dans 2 wc handicapés),
- adaptation de la sonorisation existante sur la charpente métallique.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prestations initiales nécessitent l'établissement d'un avenant.

Le montant du marché initial est modifié de la manière suivante :

Titulaire	Marché initial en € T.T.C.	Avenant n°1 en € T.T.C.	%	Marché + avenant en € T.T.C.
CANAM	1.103.243,27	37.560,13	+ 3,4	1.140.803,40

En raison de ces modifications, le délai contractuel des travaux est prolongé depuis la fin du délai contractuel initial jusqu'à la date de notification de l'avenant, plus quinze jours.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)